

**N° 91/2021**

**Le Directeur du centre hospitalier d'Angoulême,**

- *Vu l'article L6143-7-5 du code de la santé publique*
- *Vu la proposition établie par la présidente de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques en date du 26 novembre 2021*
- *Vu la proposition établie par le président de la commission médicale d'établissement en date du 21 décembre 2021*
- *Le conseil de surveillance ayant été informé*

**Décide :**

**Article 1**

Le directoire est composé de 9 membres :

- 1) Thierry LEFEBVRE, directeur, président du directoire
- 2) Rémy LOYANT, président de la commission médicale d'établissement, vice-président du directoire
- 3) Nathalie CHADEFPAUD, présidente de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques
- 4) Jean-Christophe GORAL, cadre supérieur de santé du pôle « anesthésie, bloc opératoire, chirurgies »
- 5) Cyrille NOWAK, PH pharmacien, chef du pôle « médico-technique », vice-président de la commission médicale d'établissement
- 6) Céline BAUDEMONT, PH gériatre, chef du pôle « personnes âgées », présidente de la commission médicale du GHT de Charente
- 7) Isabelle BAUDIN, PH pharmacien gérant de la pharmacie à usage intérieur
- 8) Didier BON, PH chirurgien urologue, chef de service d'urologie
- 9) Jérémie DIOLEZ, PH néphrologue.

**Article 2**

La présente décision prend effet au 1er janvier 2022.

**Article 3**

La présente décision est notifiée aux membres du directoire. Elle est publiée sur les sites internet et intranet de l'établissement.

**Article 4**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Angoulême, le 27/12/2021



Thierry LEFEBVRE

Directeur général